

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'adjointe au Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, Mme DEROY Perrine, M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kévin, Mme HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie

Procurations : Mme CRUET Cynthia a donné pouvoir à M. SAUQUES Kévin

Etait absent : M. CAZES Jérôme

Etaient excusés : Mme CRUET Cynthia

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme LABORDE Aurélie

Date de convocation

22/04/2024

DELIBERATION PORTANT EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE DE COURRENSAN

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter le compte de gestion à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

